

Editorial

Une évolution majeure pour redonner du sens à la profession

Tenues dans un contexte d'évolution majeure pour la Santé au travail, les JST 2016 auront su une fois encore montrer toute la capacité des SSTI à s'adapter au changement, à suivre et souvent même anticiper les transformations du marché du travail, de la structure de l'emploi, des risques professionnels, pour proposer aux salariés le meilleur suivi possible.

Venu conclure ces Journées Santé-Travail pour la 3^{ème} année consécutive, le Directeur Général du Travail, M. Yves Struillou, a salué ce savoir-faire, cette recherche de sens, tout en confirmant que les évolutions portées par la loi Travail se voulaient aller dans la même direction.

Partant d'un constat bien connu des professionnels de terrain, mais aussi "d'un constat qui ne relève pas d'un manque d'ambition", cette réforme en deux temps, entamée en 2011 et trouvant son aboutissement dans les récents textes, entend rester dans la continuité du legs des prédécesseurs de 1946, avec cette finalité "d'éviter toute altération de la santé des travailleurs du fait de leur travail".

Mais "comme toute institution, la Santé au travail doit, pour rester fidèle à ses valeurs, évoluer". À partir du questionnaire des médecins du travail, des diagnostics permis par la phase "projet de Service et CPOM", des enquêtes de terrain (notamment le rapport Issindou), l'administration a donc proposé une évolution qui "réaffirme le respect du principe d'universalité", mais qui substitue à un traitement identique à des situations différentes un suivi adapté à la fois aux risques auxquels expose un poste et à l'état de santé propre du travailleur.

Dans l'attente de la phase réglementaire, l'on peut déjà ainsi entrevoir une évolution des textes favorable à l'effectivité du droit et donc à l'équité de traitement des publics bénéficiaires, pour finalement donner aux SSTI un cadre adapté à la réalisation de leurs missions et à la finalité de préservation de la santé des salariés.

53^{èmes} Journées Santé-Travail

Une forte audience autour des actions en direction des TPE

Tenues les 18 et 19 octobre derniers sur le thème "*Stratégie globale d'intervention en direction des TPE*", les Journées Santé-Travail du Cisme 2016 ont constitué, cette année encore, un espace privilégié de réflexion quant aux stratégies et actions de prévention des SSTI pour répondre aux missions qui leur incombent, ce dans le cadre de l'évolution des textes et, in fine, de leurs pratiques.

Cette 53^{ème} édition a été marquée par une forte affluence, avec plus de 670 inscrits et 150 SSTI représentés. Outre les différents métiers des Services (médecins et autres membres des équipes pluridisciplinaires, directeurs, présidents...), étaient présents des représentants d'universités françaises (Toulouse, Angers, Montpellier...) ou même internationales (Uppsala...) et institutionnels des Direccte, de l'ANACT, de la CNAMT-TS, de la DARES, du COCT ou encore du ministère des Affaires sociales et de la Santé.

Au cours de ces 2 jours et de 4 sessions principales – de l'accueil des nouveaux adhérents à la fiche d'entreprise, actions par risque, pathologie et secteur professionnel, maintien en emploi / relais des actions de préventions, et enfin mobilisation et actions partenariales, se sont succédés exposés sur les spécificités des TPE ou restitution d'enquêtes sur les expositions propres à ces "micro-entreprises", et présentations d'actions concrètes par des médecins du travail, formateurs en prévention, ingénieurs de prévention, psychologues du travail...

Chaque session a été introduite par une conférence invitée : M. Thomas Coutrot, de la DARES, revenant sur les conditions de travail dans les TPE-PME via l'enquête SUMER, le Professeur Olivier Torres, de l'observatoire AMAROK, sur les spécificités managériales des TPE, le Dr Alain Jabes, médecin du travail, consacrant son exposé au maintien en emploi dans les TPE et le Dr Marc Borguet, de Verviers, aux spécificités du système de prévention vers les TPE de Belgique.

À l'issue de ces deux jours, comme chaque année depuis 2011, les supports, résumés, actes et diaporamas des conférences invitées et des communications ont été mis en ligne, le soir-même sur une page dédiée du site internet Cisme.

Enfin, c'est le Directeur Général du Travail, M. Yves Struillou, qui a à nouveau conclu cette 53^{ème} édition. Son propos s'est organisé autour de l'évolution du cadre juridique des SSTI porté par la nouvelle "loi travail", dont la phase réglementaire devrait aboutir d'ici à la fin de l'année. Une synthèse de l'événement est à retrouver dans les pages qui suivent (pp. 8 et suiv.). ■

ACTUALITÉ PROFESSIONNELLE

Collaborateurs médecins

Pages 2-3. Leurs conditions d'exercice fixées par décret.

Loi Touraine

Pages 3-4. Partage d'informations et consentement préalable.

ACTUALITÉS RH

Page 5. Rencontre des professionnels RH des SSTI le 24 novembre 2016.

NÉGOCIATIONS DE BRANCHE

Négociations collectives

Page 5. Le dialogue social au niveau de la branche se poursuit en Commission mixte paritaire, à la Direction générale du travail.

VIE DES RÉGIONS

Fédération Régionale des SSTI d'Île-de-France

Pages 6-7. Retour sur le séminaire "Données en Santé-Travail"

MÉDICO-TECHNIQUE

Synthèse des Journées Santé-Travail 2016

Pages 8 à 10. Une action des SSTI toujours au plus près de leurs adhérents.

Lire aussi page 11. Ressources en ligne des Journées Santé-Travail.

JURIDIQUE

Risques chimiques

Pages 12-13. Infraction à la sécurité des travailleurs.

Règles de sécurité

Page 13. Leur méconnaissance par un salarié constitue une faute grave justifiant son licenciement.

Loi Travail

Pages 14-15. Renforcement des pouvoirs de l'inspection du travail.

Lire aussi p. 15-16. Validité des accords collectifs d'entreprise : l'accord majoritaire devient la règle.

N'oubliez pas !

24 NOVEMBRE 2016

RENCONTRE
DES PROFESSIONNELS RH
GRAND HÔTEL PARIS 9^E

LIRE P. 5